

PROMAN lance FLEXEO, un CDI de droit commun

- **Un CDI à part entière qui apporte de la sécurité au collaborateur et de la flexibilité à l'entreprise**
- **Un dispositif innovant qui étend la palette des services du groupe PROMAN**
- **Une solution qui permet l'accès au CDI et tous ses avantages**

Manosque, le 26 mai 2020 – Le Groupe PROMAN, leader français sur le marché du travail temporaire et des ressources humaines, groupe 100 % familial, annonce le lancement de FLEXEO, son CDI de droit commun. Ce dispositif innovant permet aux collaborateurs de sécuriser leur parcours professionnel tout en offrant aux entreprises une nouvelle solution dans la gestion des RH. FLEXEO met un accent particulier sur la formation professionnelle et l'accompagnement personnalisé du collaborateur.

Après une période d'essai concluante à la fois pour les collaborateurs et les entreprises dans les secteurs du BTP, de la logistique agroalimentaire et de l'industrie, l'offre FLEXEO est désormais **déployée au niveau national.**

Une innovation issue de la loi Avenir Professionnel de 2018

Le CDI FLEXEO s'appuie sur la loi de 2005 qui instaure le « CDI en temps partagé » et la loi « Avenir Professionnel » de 2018 qui l'a étendu aux personnes plus éloignées de l'emploi en intégrant la notion de « CDI aux fins d'employabilité ». FLEXEO est une solution qui permet de proposer aux salariés un **CDI « traditionnel », dit de droit commun**, avec tous les avantages inhérents.

Bien que régi par les mêmes législations que le CDI Intérimaire, l'offre FLEXEO incite les parties prenantes à s'engager sur un **partenariat de long terme**. Ce contrat, qui a comme double objectif de sécuriser l'emploi et d'optimiser la gestion des compétences, n'a pas d'ambiguïté dans sa terminologie.

Un dispositif qui complète la palette de services du groupe PROMAN

FLEXEO détache le salarié auprès d'une entreprise utilisatrice sur simple lettre de mission. Le collaborateur bénéficie alors du principe d'« égalité de traitements » et dispose ainsi des mêmes conditions que les permanents. **Le CDI FLEXEO lui permet de se projeter dans sa vie personnelle et professionnelle avec un accompagnement personnalisé.** En effet, FLEXEO doit produire tous les 6 mois un rapport sur les formations réalisées et la montée en compétences du collaborateur tandis que des points RH sont régulièrement effectués entre ce dernier et l'entreprise afin de formaliser le parcours.

L'entreprise utilisatrice, pour sa part, intègre un nouveau collaborateur, une nouvelle compétence tout en bénéficiant d'une plus grande souplesse. Au-delà de la pérennisation de son activité, l'entreprise bénéficie d'un **pool de compétences** avec du personnel formé, investi, fidèle qui correspond à ses valeurs.

*« Les sociétés de travail temporaire avaient déjà connu une innovation importante avec le lancement en 2015 du CDI Intérimaire. FLEXEO n'a pas vocation à le remplacer mais à élargir l'offre de PROMAN tant auprès des candidats que des entreprises en allant un peu plus loin ! Il s'agit d'une solution RH socialement valorisante qui permet aux collaborateurs de bénéficier de tous les avantages d'un « CDI à part entière » et de construire un projet professionnel grâce à un accompagnement personnalisé. Pour nos entreprises clientes, c'est une solution flexible, un gain de temps, et donc de productivité ! », déclare **Roland Gomez, directeur général du groupe PROMAN.***

À propos de PROMAN

Fondé à Manosque en 1990, PROMAN est aujourd'hui le 4^{ème} acteur européen sur le marché du travail temporaire, du recrutement CDD/CDI. Avec plus de 660 agences (suite à l'acquisition d'Agilitas) dont 397 en France, et 75 000 intérimaires en mission chaque jour, PROMAN est le partenaire privilégié de plus de 45 000 entreprises des secteurs de l'industrie, du BTP, du nucléaire, de la pharmacie, de l'automobile ou encore de l'hôtellerie. Entreprise familiale à dimension humaine, PROMAN doit sa position à ses valeurs : l'humain, la proximité et la réactivité. En forte croissance, le groupe surperforme son marché année après année et affiche un chiffre d'affaires de 2,73 milliards d'euros en 2019 (pro-forma).

Contacts presse

Ulysse Communication

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Salma Belabes – 06 16 83 33 20 – sbelabes@ulyse-communication.com